

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 MARS 2015

Délibération  
n° 2015.03.089

Création de  
l'autorisation de  
programme et des  
crédits de paiement :  
Technoparc (AP n° 1 -  
budget annexe  
développement  
économique)

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Nicole GUENOLE à Jean-Luc VALANTIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Jacques PERSYN, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Nicole GUENOLE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015****DELIBERATION  
N° 2015.03.089**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :  
TECHNOPARC (AP N° 1 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en œuvre du plan de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat,

Il est proposé de créer une autorisation de programme n°1 « TECHNOPARC » pour la période 2015-2018.

En effet, le GrandAngoulême a engagé un plan général de développement économique reposant sur les priorités suivantes : l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de nouveaux secteurs d'activités, la promotion de nos savoir-faire et de la qualité de notre environnement.

Dans ce cadre, il est donc nécessaire de lancer une étude de programmation. La mission va se concentrer sur l'étude de la réalisation d'un ensemble de bâtiments dans le cadre du projet de Technoparc :

- évolution de l'actuelle Pépinière d'entreprises du Grand Girac ;
- création de nouveaux services d'animation (incubateur, couveuse...) pour les porteurs de projets qu'ils soient créateurs, entreprises, étudiants ou enseignants ;
- développement d'une offre immobilière adaptée.

Le GrandAngoulême souhaite faire de ce projet un cadre d'expérimentation grandeur réelle mis à disposition des entreprises du territoire.

L'enjeu de l'opération est de créer un bâtiment d'activités :

- performant sur le plan de l'excellence énergétique et écologique des bâtiments à l'échelle du parc d'activités et de son environnement proche,
- lieu d'expérimentation de solution innovante de production, transformation, gestion de l'énergie en s'appuyant sur les technologies liées à l'hydrogène autour desquelles un groupe d'entreprises locales est en cours de mobilisation.

Le montant total de l'opération est évalué à 4,3M € HT et doit permettre de développer une surface de plancher de 2 500 m² sur une parcelle de 4 000 m².

La répartition des crédits de paiement figure dans le tableau ci-dessous :

| <b>Autorisation de programme</b> | <b>Montant HT</b>  | <b>Crédits de paiement 2015</b> | <b>Crédits de paiement 2016</b> | <b>Crédits de paiement 2017</b> | <b>Crédits de paiement 2018</b> |
|----------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>TECHNOPARC</b>                | <b>4 300 000 €</b> | <b>150 000 €</b>                | <b>250 000 €</b>                | <b>2 000 000 €</b>              | <b>1 900 000 €</b>              |

.../...

Ce projet bénéficiera par ailleurs d'un soutien financier du Contrat de Plan Etat Région 2014-2020 à hauteur de 80 %.

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

**Je vous propose :**

**DE CRÉER l'autorisation de Programme n°1 « TECHNOPARC »** pour 4 300 000 € HT.

**DE RÉPARTIR les Crédits de Paiement** sur les exercices de 2015 à 2018 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire :                                                |                                          |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u><br><br>02 avril 2015 | <u>Affiché le :</u><br><br>02 avril 2015 |